

## **Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Denis-de-Méré**

**Séance du 30 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme LARCHER Vanessa, Maire.

**Etaient Présents :** Vanessa LARCHER, Maire, Gervais BALLUAIS, adjoint, Alain FERRAND, Marie-Solène PAUTREL, Nadine MARIE, Anne-Marie ESNAULT, Sébastien MONY, Sandra LANGLOIS, Vincent FOUCHER, Baptiste GRÉE, Amandine FRÉNÉE, Jean-Pierre BINET,

**Avait donné pouvoir :** Stéphanie ERNOULT, adjointe, à Vanessa LARCHER,

**Excusé :** Bertrand CRUÉ,

**Absente :** Morgane GESLIN.

**Quorum :** Nombre de membres en exercice : 15 – Quorum : 8 – Présents : 12 (quorum atteint)

Madame Amandine FRÉNÉE a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 02 juin 2026 a été adressé aux membres du conseil municipal dans les huit jours suivants ladite séance et est approuvé en début de cette séance par les membres présents.

### **Ordre du jour de la séance et décisions :**

#### **1- Exécution budgétaire à mi-année**

Madame le Maire présente au conseil municipal un état de l'exécution budgétaire à mi-année. Dans l'ensemble, le budget s'exécute conformément au vote.

#### **2- Tarifs cantine et garderie scolaires année 2026-2027**

Considérant que :

- le prix du repas acheté à notre prestataire augmentera de 1,69 % au 01/09/2026,
- le coût du personnel et des énergies est toujours en évolution,

Sur la proposition de Madame le Maire, après ses recherches de tarifs dans les communes avoisinantes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les tarifs cantine et garderie scolaires à partir de l'année prochaine 2026 / 2027 à l'identique de l'année passée comme suit :

##### **cantine scolaire :**

- Repas régulier : **4,74 €**
- Repas occasionnel : **6,03 €**
- Repas adulte : **6,03 €**

avec un forfait minimum par période de facturation  
équivalent à 3 repas

##### **garderie scolaire :**

- Matin occasionnel : **2,50 €**
- Soir occasionnel : **2,50 €**
- Tous les matins (4) : **8,00 €**
- Tous les soirs (4) : **8,00 €**

Le budget général de la commune supportera la différence entre le coût réel d'un repas et le tarif appliqué aux parents soit 6,28 € par repas, soit environ 28 000 € par an.

#### **3- Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'assainissement collectif et assainissement non collectif 2025**

Après présentation par Monsieur Gervais BALLUAIS, maire adjoint, le conseil municipal adopte à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et assainissement non collectif 2025.

La présente délibération sera transmise aux services préfectoraux.

Les rapports validés sont mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

#### **4- Choix de l'entreprise et Lancement des travaux de reprise des concessions au cimetière**

Madame le maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions au cimetière a été lancée en août 2024. La procédure administrative s'est terminée en janvier 2026.

Depuis, 6 entreprises ont été consultées.

Aussi, sur la proposition de Madame le Maire et après sa présentation de l'offre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de lancer les travaux,
- de retenir l'entreprise.

#### **5- Assurance : Remboursement à un administré sinistré**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- permettre l'encaissement du remboursement de l'assurance,
- reverser la somme à l'administré « sinistré ».

#### **6- Questions diverses**

- Ecole : effectif rentrée 2026/2027 33 élèves (18 mat/CP + 15 CE/CM).
- Commission « citoyenne » du 09/06
- Commission « travaux » du 16/06
- Commission « culture et animation » du 23/06  
Plusieurs idées et actions programmées.
- Été 2026 :
  - Fermeture secrétariat de mairie 13/07 puis du 08 au 31/08
- Manifestations à venir :
  - Col de Berjou Etoile Cycliste Condéenne D 06/09/2026
  - Randonnée pédestre La Trace Gourmande TEAM G2A D 06/09/2026
  - Cyclotourisme Seasonova Bornes to Bornes A en perdre les pédales S 17/10/2026
- Arrêtés municipaux Interdiction de Stationnements gênants et Interdiction d'occupation du domaine public  
Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à des incivilités et pour répondre à des récalcitrants, elle prendra deux arrêtés municipaux d'interdictions, sur le territoire de la commune, de stationnements gênants et d'occupation du domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 50.